

Saint-Denis, le 20 janvier 2011

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre une recommandation prise par le Conseil national des villes en matière de prévention de la délinquance validée lors de notre dernière assemblée plénière du 16 décembre 2010. Au-delà de ses sujets de préoccupations, le Conseil y exprime de nombreuses recommandations, à la fois concrètes et de fond, en matière de gouvernance et de financements dans ce domaine. Celles-ci pourraient être utilement lues à la lumière du projet de loi LOPPSI 2 actuellement en débat au Parlement.

La question de la sécurité et de la prévention de la délinquance est, depuis la création de l'instance en 1988, un sujet permanent de veille, d'alerte et de réflexion. Les enjeux pour la démocratie et la cohésion de notre pays en sont en effet importants. Or, le sujet est à l'image de la délinquance elle-même, à savoir complexe, internationalisé et évolutif, le dernier Rapport 2010 de l'ONZUS le confirme. C'est la raison pour laquelle notre instance poursuivra ses travaux tout au long de l'année et organisera, au mois d'octobre 2011, un colloque national sur les sujets de la sécurité et de la prévention de la délinquance, les deux termes étant fondamentalement indissociables.

Nous souhaiterions vous présenter cette recommandation, évoquer avec vous les suites envisagées, en lien peut-être avec la récente mission confiée à Jean-Marie BOCKEL sur ce même sujet.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

Nathalie APPÉRÉ
1^{ère} Adjointe au Maire de Rennes



Xavier LEMOINE
Maire de Montfermeil

